

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 27 janvier 2014, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur Réjean Audet. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur Réjean Audet, maire, pour la fin suivante :

- Demande à Patrimoine Canada : Fêtes du 150^e

RÉS. 2014-01-23 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

En conséquence, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal renonce à l'avis de convocation à la séance extraordinaire et ajoute l'item suivant à l'ordre du jour :

- Avis de motion règlement concernant l'obligation des bacs noirs

Adoptée

RÉS. 2014-01-24 MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^E

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fêtera ses 150 ans en 2015;

ATTENDU QUE plusieurs bénévoles ont signifié leurs intérêts pour les Fêtes du 150^e.

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désigne les membres du comité organisateur des Fêtes du 150^e de la municipalité pour 2015 afin de pouvoir faire une demande d'aide financière à Patrimoine Canada. Les membres du comité organisateur des Fêtes du 150^e sont les suivants :

Monsieur Gilbert Guérin, président
Monsieur Gaétan Thériault, vice-président
Madame Charline Plante, secrétaire
Madame Francine Buisson, trésorière
Madame Michèle Beauregard, administrateur
Madame Heidi Bellerive, administrateur
Madame Johanne Pinard, administrateur
Madame Suzanne Descôteaux, administrateur
Monsieur Léo Déziel, administrateur

Adoptée

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par monsieur Sébastien Houle concernant un règlement sur l'obligation des bacs noirs pour la cueillette des ordures ménagères.

Monsieur Houle explique le projet commun des 4 municipalités, soit Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Charette et Saint-Élie-de-Caxton.

RÉS. 2014-01-25 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20H20.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Dir. Générale Sec-trésorière

Réjean Audet, maire